

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE DISSOLUTION D'UNE SASU

SASU 3AFM.COM Au capital de 1500 euros

Siège social : 7 Rue du 19 Mars 1962, 87140 CHAMBORET

RCS Limoges 793 628 991

SIRET : 793 628 991 00010

Décision de l'associé unique

L'an deux mille vingt cinq, Le trente et un octobre, à CHAMBORET (87140),

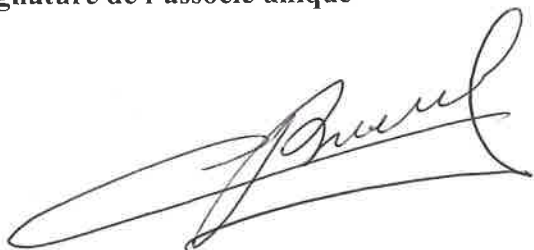
L'associé unique de la SASU 3AFM.COM, Michel BRICHETEAU, demeurant au 7 rue du 19 Mars 1962, CHAMBORET (87140),

Décide ce qui suit :

1. **Dissolution anticipée de la société** L'associé unique décide, conformément à l'article 5 des statuts : La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation, de dissoudre anticipément la société 3AFM.COM à compter de ce jour.
2. **Nomination du liquidateur** Il est nommé en qualité de liquidateur Michel BRICHETEAU, demeurant au 7, rue du 19 Mars 1962, CHAMBORET (87140), qui aura pour mission de procéder à la liquidation de la société dans les conditions prévues par la loi et les statuts.
3. **Pouvoirs du liquidateur** Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, payer le passif, et procéder à toutes opérations de liquidation. Il pourra notamment :
 - Vendre les biens sociaux,
 - Payer les créanciers,
 - Clôturer les comptes de liquidation,
 - Déposer les actes et documents nécessaires au greffe du tribunal de commerce.
4. **Dépôt des actes** Le présent procès-verbal sera déposé au greffe du tribunal de commerce de Limoges dans le délai légal.

Fait à CHAMBORET (87140), le 31 octobre 2025

Signature de l'associé unique



Michel BRICHETEAU